

Démocratie économique de la Sécurité Sociale de l'Alimentation

Caisses de Sécurité Sociale de l'Alimentation

- collectent la socialisation de la valeur.
- gérées par les citoyennes, citoyens (66 à 75%) et par les professionnel·les conventionné·es (25 à 33%)

Commissions salaires
versent les salaires à vie aux salarié·es des entreprises conventionnées et de la restauration collective gratuite.

Commissions prestations sociales
- permet la création d'espaces de service public
- versent l'allocation mensuelle aux habitant·es

Commissions convention - subvention
- décident des critères de conventionnement
- procèdent au conventionnement des entreprises qui candidatent
- subventionnent l'investissement.

versent les salaires, subventionnent les investissements et les consommations intermédiaires

Versent une allocation mensuelle, en nature sur une carte vitale alimentation.

Restaurations collectives gratuites

Exemples: cantines scolaires, d'entreprises, municipales, dans les hôpitaux...

Secteur non marchand

Les citoyennes et citoyens

- ont accès à l'alimentation conventionnée grâce à l'allocation mensuelle et aux restaurations collectives gratuites
- sont organisé·es via les caisses pour choisir collectivement leur alimentation et portent la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement de la Sécurité Sociale de l'Alimentation

SOCIALISATION de la VALEUR

versent une cotisation sociale de l'alimentation, assise sur la valeur ajoutée.

affectent 80 à 90% de leur valeur ajoutée aux caisses.

Conventionnent, versent les salaires et subventionnent les investissements

Entreprises du secteur marchand capitaliste et non capitaliste

La valeur ajoutée est générée par nos forces de travail.

Collectifs de travail conventionnés de la filière alimentation

Filière alimentation = production, transformation + distribution + consommation

- un salaire à vie pour les salarié·es
- co-propriétaires d'usage de l'outil de travail (=auto-gestion)
- co-responsables, avec les habitant·es, de la gestion des caisses de Sécurité Sociale de l'Alimentation
- s'approvisionnent auprès d'entreprises conventionnées
- 10 à 20% de la valeur ajoutée est conservée pour l'autofinancement

Secteur marchand non capitaliste Allocation uniquement utilisable dans les entreprises conventionnées = Marché conventionné

Les entreprises conventionnées de la filière fournissent les restaurations collectives gratuites